

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 02 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation : 26 mars 2021

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Jean DOUBLET, Ludovic LETESSIER, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Martine AVELINE, Françoise PEGET et Brigitte BLIN.

ont donné pouvoir : Mmes Tiphaine LOCQUET à Géraldine DUMOUTIER, Béatrix RIVET à Françoise PEGET et Nadine HERVAULT à Brigitte BLIN

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Brigitte BLIN

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillères empêchées et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

26-2021 SUBVENTION COMMUNALE 2021 : NOUVELLE DEMANDE ET MODIFICATION

Monsieur le Maire présente une nouvelle demande de l'amicale des boulistes de Bourth, nouvelle association Bourthoise et explique qu'une modification est à apporter sur l'attribution du montant alloué l'association Maison Médicale Bonnette suite à une réunion qui s'est tenue en mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- vote les subventions suivantes pour l'année 2021, à l'unanimité:

| DEMANDEURS | | |
|--|-----------------------|-----------------|
| | 2020 | 2021 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers c/6574 | 2 000 € | 2 000 € |
| Amicale des boulistes de Bourth c/6574 | | - € |
| Ass. des parents d'élèves de Bourth (APEB) c/6574 | 1 000 € | 1 000 € |
| Ass. Maison Médicale Bonnette (MMB) c/6574 | 10 000 € | 5 000 € |
| Ass. Club Mimosa Bourthois c/6574 | 1 000 € | 500 € |
| Ass. Comité des Fêtes de Bourth (CFB) c/6574 | - € | - € |
| Ass. Comité du Jumelage c/6574 | - € | - € |
| Coopérative scolaire (OCCE) c/6574 | 2 500 € | 2 000 € |
| Ass. Fil et Compagnie c/6574 | 550 € | 150 € |
| Ass. Sportive Bourthoise (ASB) c/6574 | 2 500 € | 1 500 € |
| Ass. Musique de Bourth c/6574 | 1 100 € | - € |
| Ass. des Usagers de la ligne Paris-Granville (AULPAG) c/6574 | 200 € | 250 € |
| Ass. RP de Maistre (IME Beaumesnil) c/6574 | 60 € | 140 € |
| CFAIE Val de Rueil c/65738 | 60 € | 140 € |
| MFR Argentan c/65738 | - € | 70 € |
| ABEM | - € | - € |
| ADMR | - € | - € |
| ADS Emploi | - € | - € |
| Ass. Alcool assistance c/6574 | 100 € | 100 € |
| AFSEP | - € | - € |
| EMVH (musique de Verneuil) c/6574 | - € | - € |
| Ass. Les Restos du cœur c/6574 | 400 € | 500 € |
| Banque alimentaire de l'Eure c/6574 | 100 € | 100 € |
| MJC de Verneuil d'Avre et d'Iton c/6574 | 6 500 € | 6 500 € |
| Pied à coulisse 27 c/6574 | | - € |
| Préhandys 276 c/6574 | | - € |
| Prévention routière Comité de l'Eure c/6574 | - € | 100 € |
| SPA de l'Eure | - € | - € |
| Tennis club Verneuil c/6574 | 200 € | 160 € |
| Thèmes et variations c/6574 | 120 € | - € |
| Verneuil BMX c/6574 | 120 € | - € |
| Vie et espoir CHU Rouen et du Havre | - € | - € |
| TOTAL | | 20 210 € |

- décide de verser au trimestre les subventions d'un montant supérieur ou égal à 10 000€ et au semestre pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 5 000€.

27-2021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 VAL D'ITON

Monsieur le Maire :

- rappelle les courriers de la Préfecture de l'Eure en date du 16 mars 2015, du 14 juin 2018 et du 20 décembre 2018
- présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du Val d'Iton arrêté lors de la commission des finances du 01 avril 2021, comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 75 431.59€ | 75 431.59€ |
| Section d'investissement | 250 118.03€ | 250 118.03€ |
| TOTAL | 325 549.62€ | 325 549.62€ |

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2021, vu l'avis de la commission finances du 01 avril 2021, vu notre entretien le 31 mars 2021 avec M. Christian FAYOL, Inspecteur divisionnaire CDL de l'INSE, vu le projet de budget primitif 2021 du Val d'Iton, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Val d'Iton, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 75 431.59€ | 75 431.59€ |
| Section d'investissement | 250 118.03€ | 250 118.03€ |
| TOTAL | 325 549.62€ | 325 549.62€ |

28-2021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA STATION ESSENCE DE BOURTH

Monsieur le Maire présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Station Essence arrêté lors de la commission des finances du 01 avril 2021, comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | 1 164 108.30€ | 1 164 108.30€ |
| Section d'investissement | 35 068.32€ | 35 068.32€ |
| TOTAL | 1 199 176.62€ | 1 199 176.62€ |

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2021, vu l'avis de la commission finances du 01 avril 2021, vu notre entretien le 31 mars 2021 avec M. Christian FAYOL, Inspecteur divisionnaire CDL de l'INSE, vu le projet de budget primitif 2021 de la Station Essence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 de la Station Essence, arrêté comme suit, à l'unanimité :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

| Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, | Dépenses | Recettes |
|---|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | 1 164 108.30€ | 1 164 108.30€ |
| Section d'investissement | 35 068.32€ | 35 068.32€ |
| TOTAL | 1 199 176.62€ | 1 199 176.62€ |

29-2021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune arrêté lors de la commission des finances du 01 avril 2021, comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | 1 113 520.77€ | 1 113 520.77€ |
| Section d'investissement | 314 768.72€ | 314 768.72€ |
| TOTAL | 1 428 289.49€ | 1 428 289.49€ |

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2021, vu l'avis de la commission finances du 01 avril 2021, vu notre entretien le 31 mars 2021 avec M. Christian FAYOL, Inspecteur divisionnaire CDL de l'INSE, vu le projet de budget primitif 2021 de la Commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 de la Commune, arrêté comme suit, à l'unanimité :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | 1 113 520.77€ | 1 113 520.77€ |
| Section d'investissement | 314 768.72€ | 314 768.72€ |
| TOTAL | 1 428 289.49€ | 1 428 289.49€ |

30-2021 VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION LOCALE

Au vu de l'équilibre budgétaire présenté, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et de les maintenir aux taux de l'an passé.

Monsieur le Maire présente et explique la réforme fiscale avec la détermination du coefficient directeur. Il rappelle qu'il n'y a plus de taux à voter pour la taxe d'habitation, une allocation compensatrice d'un montant de 38 322€ a été allouée. La commune perçoit encore 42 024 € de taxe d'habitation.

Quant au taux de la taxe foncière bâti proposé, c'est l'addition du taux de la taxe foncière bâti départemental et communal. C'est pourquoi, il atteint 37.69%. Quant au taux de la taxe foncière non bâti, le taux proposé est de 40.73%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et de les maintenir aux taux proposés dans l'état N°1259 COM :

- ✓ Taxe foncière bâti : 37.69%,
- ✓ Taxe foncière non bâti : 40.73%.

31-2021 ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°74-2020 du 30 octobre 2020 décidant la réduction de l'éclairage public la nuit et coupant l'éclairage de 23 heures à 5 heures, sauf la place de l'Église où se trouvent les commerçants bourthois et où l'arrêt de l'éclairage commence à minuit.

Monsieur le Maire explique que Madame Géraldine LAUNAY, pour la pharmacie DUFAY-LAUNAY souhaitait avoir de l'éclairage en raison des permanences à la pharmacie – question de sécurité évoquée. Ainsi, le 3 mars courant, M. Alain ROCHEFORT, adjoint au service technique a demandé à M. Pascal BRISSET de remettre en service le centre bourg pour faire un essai qui s'avère apprécié.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal 10 voix pour, 1 voix contre M. Marc VILLENEUVE et 4 abstentions M^{mes} Françoise PEGET, Géraldine DUMOUTIER, Tiphaine LOCQUET et M. Guillaume LAURAIN décide de maintenir la réduction du temps d'éclairage public selon les plages horaires mentionnées ci-dessus, excepté pour le centre bourg.

32-2021 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire explique la procédure pour la réalisation d'un raccordement ou branchement au réseau des eaux pluviales :

- Demande de permission de voirie par l'utilisateur auprès de notre collectivité, avec à l'appui le devis de l'entreprise qui réalisera les dits-travaux et un plan d'exécution pour ces travaux.
- Demande une vérification des travaux réalisés en fin de chantier (avant remblai)

Ce type de travaux se compose :

- o De travaux préliminaires : installation de chantier, implantation, signalisation balisage et réalisation des DICT,
- o De travaux préparatoires : découpe de chaussée, démolition revêtement chaussé et évacuation,
- o De travaux de revêtement de surface voirie et trottoirs : imprégnation à l'émulsion, fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud 0/10 noir 120kg/m²,
- o Des travaux d'assainissement Eaux Pluviales (EP) : ouverture de tranchée, sablage, fourniture et pose de tuyau PVC CR8 0/160 réseau ép. Remblai, percement du regard, scellement sur le raccordement, fourniture et mise en œuvre de remblai autocompactant, tabouret de branchement EP y compris tampon fonte 250KN sur trottoirs, 400KN sur chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la procédure présentée ci-dessus avec la liste des travaux à vérifier.

33-2021 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE POUR L'ACQUISITION DE DÉFIBRILATEURS ANNÉE 2021

Monsieur le Maire, explique que l'Interco Normandie Sud Eure est dotée d'un service Achat Commande Publique intégré dans sa direction Financière et Juridique.

Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper l'acquisition de défibrillateurs par les communes-membres de l'Interco Normandie Sud Eure qui sont intéressées.

Aussi, il est également proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, en vue de lancer une consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, l'Interco Normandie Sud Eure serait désignée comme coordonnateur du groupement de commande.

Cette mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement à :

- préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement ;

- signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution (mandatement de la facture et maintenance).

Considérant la volonté de la Commune de Bourth de se doter de défibrillateurs ;

Considérant la volonté de la Commune de Bourth d'adhérer au groupement de commande coordonné par l'Inse27 dans le souci de bénéficier d'une meilleure offre ;

Vu les dispositions L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes ;

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la participation de la commune au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs ;
- -D'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'Interco Normandie Sud Eure ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

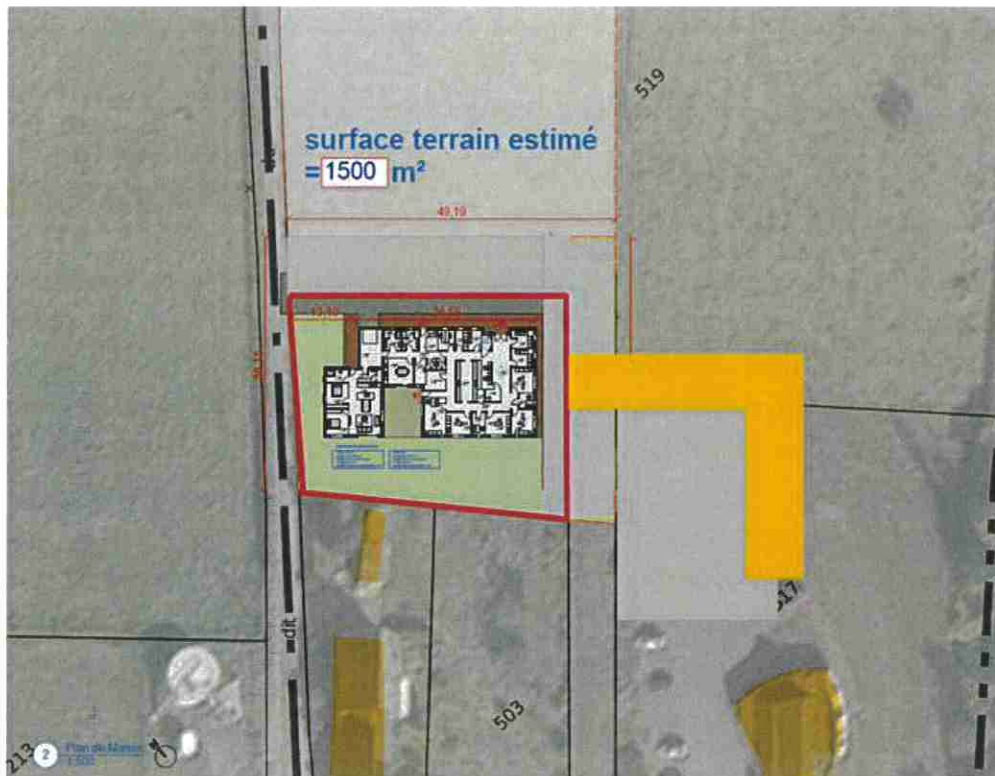
- D'approuver la participation de la commune de Bourth au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs ;
- D'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'Interco Normandie Sud Eure ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions.

34-2021 TERRAIN BONNETTE - CABINET DENTAIRE : IMPLANTATION, TARIF AU M2 ET BORNAGE DU DÉTACHEMENT

Monsieur le Maire explique et présente le projet d'un cabinet dentaire à Bourth sur le terrain Bonnette.

Monsieur le Maire informe que pour pouvoir donner une réponse à ce projet, il faut :

- Réaliser un levé topographique de la zone nommée « terrain Bonnette ». C'est pourquoi, Sébastien JOUSSET vous présente le devis établi par AGÉOSE, géomètres experts à Val de Reuil (27103) pour un montant de 4 000€ HT, soit 4 800€ TTC,
- Fixer une surface à céder, soit 1 500 m²,
- Délimiter un emplacement limitrophe aux parcelles AD 501 et 502 côté rue de la Demoisellerie, tel que présenté ci-dessous :



- Réaliser un détachement d'un lot à bâtir par la réalisation d'un plan de bornage et de division avec la définition des limites nouvelles/bornage, par la demande de déclaration préalable, par l'établissement des documents de publicité foncière, par l'établissement du descriptif du bornage et de l'affichage et par l'implantation des bornes nouvelles ou repères. C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente le devis de AGÉOSE Géomètres-experts d'un montant de 1 380€ H.T, soit 1 656€ TTC,
- De fixer le prix de vente à 8€ HT/m²,
- De signer une promesse et un acte de vente auprès d'un notaire avec le contenu du projet présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté pour l'implantation d'un cabinet dentaire,
- De fixer le prix de vente pour cette acquisition à 8€ HT/m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux devis présentés pour ce projet auprès de AGÉOSE Géomètres-experts pour un montant total de 5 380€ HT, soit 6 456 € TTC,
- D'autoriser M. le Maire de Bourth, ou son suppléant à signer tous les documents relatifs à la vente de cette parcelle sur le « terrain Bonnette » auprès de tous notaires.

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le projet de rachat de la boucherie est abandonné
- Ouverture d'un KEBAB ou crêperie/KEBAB: ce ne sont que des dires
- Installation d'un distributeur à pizzas chez un particulier, route de Chandai
- Le restaurant « Chanteclerc » est en vente

- Le 3 avril 2021, réouverture du Dépotoir. Les horaires seront les suivants : le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi matin de 10h à 12 heures
- L'école est fermée : mise en place des cours en distanciel

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

Géraldine DUMOUTIER aborde plusieurs sujets :

- A propos des décorations de Noël dans Bourth : les nouvelles décorations feront l'objet d'un contrat de location sur une période de 5 ans pour un montant de 7700,00 €/an. Ce contrat comprend de nouvelles décorations et de nouvelles couleurs chaque année ainsi que le montage et le démontage des éclairages. Les décorations seront installées de la fin novembre à la mi-janvier. En 2022, nous vendrons notre stock de décorations existant.
- La calèche est programmée le 19 décembre 2021.
- Avec Brigitte BLIN, rencontre de Mme GROSSIN de ADS Verneuil (Association qui aide aussi à la réinsertion professionnelle) : celle-ci a précisé qu'elle pouvait être sollicitée en cas de recherche ponctuelle de personnel pour l'école ou l'entretien des espaces verts.
- La semaine prochaine, rendez-vous avec Mme DESNOS/Damville et Mme MARTIN /Rugles pour aborder le sujet des transports de personnes de la commune.

Alain ROCHEFORT précise qu'il rencontre des difficultés pour l'alimentation électrique du panneau d'informations lumineux ; a priori, une traversée de route est nécessaire.

Michel LAHAYE informe que le projet « cimetièrre » a démarré. Il s'agit de rentrer toutes les données papier des concessions sur informatique. Une formation a été dispensée par Adélaïde mercredi 31 mars 2021 auprès de 3 membres du Conseil Municipal. Nous serons accompagnés dans cette opération par Christine GREENLAND ; première réunion de travail prévue le mardi 6 avril 2021.

Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

Martine AVELINE tient à faire remarquer que l'application informatique mise à disposition pour la saisie des informations concernant le cimetière n'est pas simple du tout.

Elle demande si, au niveau de la Mairie, un recensement des personnes à vacciner contre la COVID est prévu. Sébastien JOUSSET répond qu'une opération de phoning, auprès des personnes à partir de 70 ans, est réalisée actuellement par les 2 stagiaires présents à la Mairie.

Françoise PEGET demande si un entretien du réseau d'assainissement collectif est prévu. Alain ROCHEFORT précise que cette mission relève du SEPASE. Le curage est prévu en 2021 mais l'action n'est pas encore planifiée à ce jour.

D'autre part, elle nous fait part de l'aide qu'elle apporte à la maison médicale en assurant le secrétariat pour la prise de rendez-vous des tests COVID. Cette opération fonctionne bien et une vingtaine de demandes quotidiennes sont enregistrées.

Guillaume LAURAIN s'interroge sur l'ouverture d'un KEBAB à Bourth ; info ou intox ?

Marc VILLENEUVE évoque le courrier adressé par le SEPASE et s'étonne de l'augmentation des tarifs eau potable. Alain ROCHEFORT rappelle que la gestion de l'eau est de la compétence de l'INTERCO et que celle-ci a délégué cette mission au SEPASE ; depuis 7 ans, il n'y a pas eu

d'augmentation de tarifs, il n'y a plus de dotation de l'état et avec la COVID, il faut aussi procéder au brûlage des boues.

Elie **BANKHALTER** a rencontré un prestataire concernant le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur l'école ; il s'agit de celui qui est intervenu à la maison médicale. A ce jour, ce prestataire attend les informations nécessaires pour monter le dossier et faire une proposition de devis. A voir si la pose de ces panneaux peut aussi être envisagée pour le radar pédagogique et le panneau d'affichage en centre bourg.

et, **MM Jean DOUBLET, Ludovic LETESSIER** et **M^{me} Brigitte BLIN** déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public.

La séance est levée à 21 heures 15.

| | | | |
|-------------------|---|--|---|
| JOUSSET Sébastien |  | DUMOUTIER Géraldine |  |
| LAHAYE Michel |  | BLIN Brigitte pour HERVAULT Nadine |  |
| ROCHEFORT Alain |  | BLIN Brigitte |  |
| LAURAIN Guillaume |  | DUMOUTIER Géraldine pour LOCQUET Tiphaine |  |
| BANKHALTER Élie |  | AVELINE Martine |  |
| DOUBLET Jean | | PEGET Françoise pour RIVET Béatrix |  |
| VILLENEUVE Marc |  | PEGET Françoise |  |
| LETESSIER Ludovic |  | | |